

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE**

**RAPPORT REVISE CONCERNANT L'APPLICATION DU PLAN
D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION**

Septembre 2004

S O M M A I R E

I.	Section I : Informations générales	3
II.	Section II : Questions prioritaires de sécurité alimentaire et mise en œuvre du plan d'action du Sommet mondiale de l'Alimentation	3
	II.1. Contexte général en matière de sécurité alimentaire	4
	II.2. Progrès réalisés	4
	III.3. Difficultés	4
III.	Actions recommandées pour chaque engagement et mesures prises	10
	Engagement I.	10
	<i>I.1. Politiques menées pour créer un environnement politique, social et économique propice</i>	10
	Engagement II.....	10
	<i>II.1. Mesures d'urgence</i>	11
	<i>II.2. Mesures à court, moyen et long termes</i>	15
	Engagement III.....	20
	<i>III.1. Conservation de la diversité biologique</i>	20
	<i>III.2. Lutte contre la désertification</i>	20
	Engagement IV.....	23
	<i>IV.1. Renforcement du rôle du commerce et de l'industrie</i>	23
	Engagement V.....	24
	<i>V.1. Situation générale</i>	24
	<i>V.2. L'évolution des risques divers.....</i>	25
	<i>V.3. Les problèmes liés à la faiblesse de gestion des catastrophes Naturelles et risques</i>	25
	Engagement VI.....	25
	<i>VI.1. Renforcement du rôle des agriculteurs</i>	25
	<i>VI.2. Ressources financières et mécanismes d'allocation budgétaire.....</i>	26
	Engagement VII.	27
	<i>VII.1. Sur les plans des arrangements institutionnels</i>	27

SECTION I : INFORMATIONS GENERALES

1. Pays :REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

2. Institution ou unité établissant le rapport : **Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.**

3. Correspondant :

- a) Nom et titre officiel : **Lieutenant Colonel Parfait Anicet MBAY**
- b) Téléphone : 50.11.77 / 61.61 51 Courrier : B. P. 1842-Bangui.
Télécopie :Fax (236) 61.19.97 /61.17.76

4. Arrangement institutionnels mis en place pour donner suite au Plan d'action du Sommet Mondial de l'Alimentation (le cas échéant) :

La collecte des données et informations nécessaires auprès des institutions publiques et privées, puis l'élaboration du premier draft du Rapport, ont été placées sous la responsabilité technique de l'équipe de la Coordination Nationale du Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire en République Centrafricaine. Ce premier draft a été par la suite soumis à l'examen des membres du Cabinet du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage pour adoption.

Toutefois, il est important de souligner que compte tenu de l'échéance relativement courte et de la complexité de l'exercice, du fait de la transition politique où la préoccupation des Institutions de l'Etat est de procéder à la rénovation d'un nombre considérable de lois et règlements afin de les adapter aux exigences du moment, le présent Rapport s'attarde sur des situations déjà définies et ne porte que des indications rapides sur celles encore en l'état prolix.

SECTION II : QUESTIONS PRIORITAIRES DE SECURITE ALIMENTAIRE ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION

II.1 .CONTEXTE GENERAL EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE.

- La République Centrafricaine traverse depuis 1996 une crise sévère , marquée par les effets conjugués d'une conjoncture internationale difficile (ajustement structurel, dévaluation du Franc CFA, chute de cours et des niveaux des principales cultures d'exportation, etc....)et fréquentes crises sociales et troubles politico-militaires récurrentes .Cette situation a engendré la dégradation de la sécurité alimentaire déjà précaire dans le pays en raison de la faible productivité des producteurs..

- La dernière situation de conflit en Mars 2003 ayant eu pour champ d'action les Préfectures comptant non seulement parmi les plus peuplées de la RCA, mais aussi les plus productives du point de vue de la quantité et de la diversité des productions, le niveau de production vivrière a globalement chuté, entraînant une précarité alimentaire plus marquée chez les plus déshérités.

En effet, la Sécurité Alimentaire en République Centrafricaine est caractérisée par une Disponibilité Energétique Alimentaire (DEA) en diminution persistante ces dernières années, passant successivement de 2360 Kcal/jour/personne en 1993 à 1930Kcal/jour/personne en 1998, puis à 1850 kcal/jour/personne en 2002. La disponibilité énergétique Alimentaire dans les zones de conflit, dites zones rouges, est estimée aujourd'hui à environ 850kcl/jour/personne.

A titre de comparaison, Il y a lieu de noter que ces moyennes de la DEA sont nettement en dessous des 2.400 Kcal/jour/personne dans les Pays d'Afrique Sub-Sahélienne.

II.2. PROGRES REALISES

En dépit des efforts déployés par le Gouvernement avec la participation de ses principaux partenaires de développement pour l'instauration d'un environnement propice à la mise en œuvre des initiatives locales, régionales et nationales, génératrices de revenu afin d'assurer la promotion d'un développement durable, les progrès réalisés dans la recherche de l'objectif du sommet mondial de l'alimentation consistant à réduire de moitié le nombre de personnes sous- alimentées avant l'horizon 2015, restent contrastés.

Le processus engagé, l'objet des chapitres réservés à la mise en œuvre des Engagements du Sommet Mondial de l'Alimentation, processus marqué par l'élaboration de différents documents de base et la mise en œuvre de quelques programmes pilotes, est commandé par la volonté politique de créer et de développer un ensemble de cadres (techniques, administratives et juridiques), permettant de faciliter la réalisation des idéaux d'une société nouvelle centrafricaine. Ce processus exprime également la nécessité de mobiliser des ressources tant internes qu'externes où le partenariat constituerait alors un gisement important d'opportunités à valoriser.

II.3. DIFFICULTES

Les troubles politico-militaires récurrentes et l'insécurité ont conduit à la suspension des activités de terrain des projets pilotes en Octobre-Novembre 2002, puis en mars 2003. A cela s'ajoutent les difficultés d'acquisition des fournitures et intrants agricoles au niveau local du fait de la destruction des structures agricoles en général et du manque d'intrants sur un marché structurellement étriqué et imparfait et au niveau régional du fait des coûts trop élevés de certains produits et des difficultés sécuritaires d'acheminement dans l'ensemble du pays.

Les contraintes qui s'opposent à la réalisation de l'objectif du Plan d'Action pour le sommet mondial de l'Alimentation se résument en deux principaux points .

3.1. Un environnement peu propice pour la production alimentaire :

- L'environnement institutionnel des producteurs est actuellement largement défaillant et incapable de répondre à leurs attentes en matière de formation, d'information, d'animation, de recherche.

- L'environnement économique se caractérise par l'absence d'organismes de crédit, l'enclavement de certaines zones de production, le mauvais état des infrastructures de transport et la défaillance de certains circuits de commercialisation.

- L'agriculture centrafricaine est donc une agriculture fragile, alors qu'elle est une source essentielle d'activités et de revenus.

3.2. Retard pris dans la finalisation du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté(CSLP)

Le Gouvernement Centrafricain a élaboré en 1999 en Plan National de Lutte contre la Pauvreté et travaille actuellement à l'élaboration d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Il ne fait pas de doute que ce document reprendra les analyses réalisées précédemment dans le Document Cadre de Politique Economique (DCPE) en réaffirmant que

« la promotion du secteur agricole constitue une priorité élevée dans la stratégie économique globale du pays en raison :

- . du nombre élevé d'emplois et des revenus que le secteur agricole est susceptible de fournir à la vaste majorité de la population,
- . de la nécessité d'accroître la productivité du monde agricole et les revenus des populations rurales afin de réduire la pauvreté dans le pays.

- Ce secteur représente la pierre angulaire du développement économique et de la lutte contre la pauvreté du pays.

L'équipe thématique « Monde rural et sécurité Alimentaire » chargée de proposer des éléments d'analyse et des orientations pour le secteur rural dans le cadre de la préparation du CSLP travaille largement sur la base des réflexions menées pour la préparation du PDA. Les premiers éléments du CSLP proposent notamment deux axes stratégiques fortement présents dans le PDA :

- . la restructuration / libéralisation du secteur productif ;
- . la décentralisation associée au développement régional et local.

Parmi les six « secteurs reconnus pour leur impact décisif sur la lutte contre la pauvreté et sur lesquels le gouvernement centrafricain entend concentrer ses efforts », deux ont également un lien direct avec les orientations du PDA :

- . le développement rural par l'accessibilité aux facteurs de production, l'organisation des filières et la sécurisation de la commercialisation ;
- . la décentralisation, le développement local et la micro finance.

- La mise en œuvre du Plan Directeur Agricole doit permettre le renforcement du secteur rural, l'amélioration de ses performances en termes quantitatifs et qualitatifs, le développement des productions commerciales tant pour le marché intérieur que pour l'exportation et donc le développement significatif des revenus des producteurs, constituant ainsi un outil efficace de lutte contre la pauvreté.

INDICATEURS DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET INDICATEURS CONNEXES

INDICATEUR	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Source
1. Indicateurs de la sécurité alimentaire									
* Disponibilité									
Disponibilité énergétique alimentaire moyenne par personne (kcal)	2360		1930				1850		FAO
Indice de la production vivrière									
Taux d'autosuffisance alimentaire									
Disponibilité de céréales par personne									
Disponibilité de protéines animales par personne									
Valeur des importations vivrières/recettes d'exportation									
Ratio du service de la dette									
Valeur de l'investissement brut dans l'agriculture (en dollars EU)									
* Stabilité									
Indice des prix des aliments		192,8	188,4	180,9					BEAC
Indice de variabilité de la production vivrière									
Rapport entre les réserves vivrières nationales et la consommation alimentaire nationale									
Instabilité des recettes d'exportation									
* Accès									
Taux du croissance du PIB réel par personne/par an (%)									
Indice de Gini de la répartition des revenus									
Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté (%)									

INDICATEUR	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Source
Proportion de la population vivant avec moins d'un dollar par jour (%)									
Proportion des revenus consacrée à l'alimentation (%)									
Indice des prix à la consommation									
Nombre estimatif de personnes souffrant de sous-alimentation									
Proportion de la population souffrant de sous-alimentation (%)									
Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (%)									
Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance (%)									
Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant un dépérissement (%)									
2. Indicateurs sociaux									
Espérance de vie à la naissance (âge)									
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (%)									
Taux net d'inscription à l'école primaire des enfants de 5 à 12 ans (%)									
Ratio filles-graçons à l'école primaire									
Taux d'alphabétisation des adultes									
Nombre total de médecins, infirmières et autres agents sanitaires pour 100 000 habitants									
Taux de mortalité infantile (%)									
Taux de mortalité liée à la maternité (%)									
Taux de morbidité des adultes (%)									

INDICATEUR	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Source
Taux de mortalité des hommes adultes (%)									
Taux de mortalité des femmes adultes (%)									
3. Indicateurs des maladies infectieuses et du VIH/SIDA									
Taux de mortalité due aux maladies infectieuses (%)									
Taux de mortalité due au VIH/SIDA (%)									
Proportion d'orphelins (%)									
Proportion de ménages dirigés par des enfants (%)									
Age moyen du chef de famille (âge)									
Proportion de la population infectée par le VIH/SIDA (%)									
4. Economie et commerce									
Proportion du total des importations par valeur, exception faite des armes, en provenance de pays en développement et des pays les moins avancés, avec exemption des droits de douane									
Tarifs douaniers moyens imposés aux produits agricoles, aux textiles et aux vêtements en provenance de pays en développement									
Estimation de l'appui à l'agriculture par rapport au PIB (%)									
Proportion de l'aide publique au développement consacrée au renforcement des capacités commerciales									
Part des exportations de produits primaires (en valeur) par rapport au total des recettes d'exportation									

INDICATEUR	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Source
Part des produits manufacturés exportés (en valeur) par rapport au total des recettes d'exportation									
Termes de l'échange									
Termes de l'échange du revenu agricole extérieur									
5. Durabilité des ressources naturelles									
Proportion de terres sous couvert forestier (%)									
Proportion de zones protégées consacrées à la préservation de la biodiversité (%)									

SECTION III : ACTIONS RECOMMANDEES POUR CHAQUE ENGAGEMENT ET MESURES PRISES

Les sept (7) engagements pris par les Etats Membres, couvrant les domaines politique, social, économique et stratégique, traduits dans le Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation tenu à Rome du 13 au 17 Novembre 1996, ont rencontré des difficultés principalement d'ordre sécuritaire dans le processus de leur mise en œuvre, dans la mesure où, l'année 1996, année d'adoption de ce plan d'Action, aura également marqué le début des crises militaires et politiques perlees en République Centrafricaine qui dureront jusqu'en Mars 2003.

ENGAGEMENT I :

Politiques menées pour créer un environnement politique, social et économique propice.

L'organisation à Bangui du Dialogue National après les événements du 15 Mars 2003, a été l'expression de la volonté de l'ensemble de la communauté nationale, volonté manifestée à travers :

- l'adhésion populaire consécutive aux événements du 15 mars 2003 ;
- la gestion concertée du pouvoir avec la mise en place d'un Gouvernement National de Transition et d'un Conseil National de Transition, représentatifs de toutes les composantes de la société ;
- le paiement des salaires à terme échu ;
- l'appréciation favorable du nouveau régime par la Communauté Internationale ;
- et l'élaboration d'un calendrier de transition au terme duquel seront organisées des élections en vue du retour à l'ordre constitutionnel.

C'est pour consolider ces acquis que le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence le Général de Division François BOZIZE, a demandé au Gouvernement de Transition d'organiser la tenue du Dialogue national tant souhaité par le peuple Centrafricain.

Les Actes du Dialogue National consacrent aujourd'hui la nécessité de consolider la paix sur l'ensemble du pays et de moraliser les différents secteurs de l'économie pour un développement durable.

ENGAGEMENT II :

Politiques et actions mises en œuvre dans le but d'éradiquer la pauvreté, d'aplanir les inégalités et d'améliorer l'accès physique et économique de tous à l'alimentation.

En raison de la dégradation de la situation (sociale et économique) globalement très avancée, le Gouvernement a choisi l'option de la hiérarchisation des interventions afin d'en évaluer les justes besoins, dans un contexte financier particulièrement hostile.

C'est ainsi que l'option du Gouvernement, tant sur le plan conceptuel, de la mobilisation des ressources nécessaires que de la mise en œuvre des programmes, se traduit par la distinction des mesures d'urgence de celles réservées pour le court, moyen et long termes.

II.1. Mesures d'urgence

II.2.1. La mission commune d'évaluation pour le Développement rural et la sécurité Alimentaire

La mission commune d'évaluation pour le Développement rural et la sécurité Alimentaire, organisée conjointement par la République Centrafricaine et la Banque Mondiale du 16 au 27 Février 2004 à Bangui, dans un contexte de post- crise, a permis aux deux partis d'établir un diagnostic en la matière et d'arrêter des interventions nécessaires à la réalisation des objectifs prioritaires.

Trois objectifs prioritaires ont été définis pour une échéance qui s'inscrit dans la courte durée:

- Objectif 1 : Apporter aux populations rurales les plus éprouvées l'assistance nécessaire à la reprise de leur activités ;
- Objectif 2 : Améliorer rapidement la productivité du secteur agricole et pastoral ;
- Objectif 3 : Jeter les bases de la remise en place de services aux producteurs.

Si l'objectif 1. vise essentiellement à résoudre à court terme les difficultés de l'heure, les deux autres visent le redémarrage économique et la mise en place à moyen terme d'un cadre d'appui orienté vers la réponse aux demandes exprimées par les producteurs et leurs organisations. L'agriculture et l'élevage restent actuellement les seuls secteurs capables de générer significativement des revenus et des emplois en milieu rural.

Les activités identifiées pour la réalisation des objectifs.1, 2 et 3 sont au nombre de 11 et réparties par objectif :

Objectif 1. Assister rapidement les populations rurales les plus éprouvées

Les trois activités envisagées concernent un appui alimentaire dans les zones en situation de « risque de famine », un appui en facteur de production (semences, outillage manuel, petit bétail, alevins) dans les zones fortement touchées par les conflits armés, grâce à des achats locaux et des importations, et la réinsertion des réfugiés centrafricains au sud du Tchad. Des actions ont été prévues dans ce sens par le PAM et la FAO, mais les ressources mobilisées à l'heure actuelle sont insuffisantes.

Activité 1.1. Appui alimentaire dans les zones profondément affectées

L'essentiel de l'appui alimentaire sera fourni dans le cadre des distributions d'urgence, orienté vers les groupes les plus vulnérables : les enfants, les femmes enceintes, les personnes affectées par le VIH/SIDA, etc. L'assistance inclut les denrées fortifiées avec des vitamines et autres micro nutriments afin d'éviter les problèmes de malnutrition liés à la dégradation de la qualité du régime alimentaire suite aux problèmes de la production et de l'intensification de la pauvreté. Cette assistance sera destinée à la majorité des enfants dans les zones sinistrées à travers les écoles et les jardins d'enfants, ainsi qu'à d'autres personnes vulnérables qui sont accessibles à travers des programmes et des centres fonctionnels. Il y aura aussi des distributions de vivres pour soutenir des activités de production. Cette action gérée par le PAM est actuellement financée en partie à 52% soit 2 millions USD.

Activité 1.2. Fourniture d'intrants pour la reprise des activités économiques

Il s'agira de :

- Fourniture d'intrants agricole : semences et petit outillage agricole pour relancer la production vivrière-action partiellement financée ;
- Fourniture d'intrants et apport d'animaux reproducteurs en provenance des localités environnant les zones sinistrées pour reconstituer le troupeaux caprins, ovins et porcins ;
- Fourniture d'intrants pour la reprise des activités de pêche et de pisciculture, en particulier distribution d'alevins de Tilapia, d'aliments et de matériels d'exploitation en pisciculture et en pêche.

Activité 1.3. Réintégration des réfugiés centrafricains au Tchad

Des moyens importants (1,5 million \$) sont nécessaires pour permettre aux 40.000 centrafricains qui se sont réfugiés au Tchad de reprendre leurs activités dans leur villages d'origine. Aucune source de financement n'a encore été identifiée pour cette action.

Objectif 2. Améliorer rapidement la productivité et la production agricole

Afin d'améliorer rapidement la productivité et la production agricole, quatre actions prioritaires ont été identifiées. L'accès à certains intrants sera facilité par la relance des activités nationales de production (poussin, semences) et l'organisation de circuits de distribution (sus-produits agro-industriels, médicaments vétérinaires). Des activités de santé publique vétérinaire permettront une reconstitution rapide du cheptel et des actions d'animation et de sensibilisation seront menées auprès des agriculteurs et des éleveurs. La mise en place d'un fonds pour les petits investissements dans l'agriculture et l'élevage permettra d'appuyer la recapitalisation en petit matériel. Une action modeste de réhabilitation de ponts et de pistes par de travaux de cantonnage est enfin prévue pour désenclaver certains villages.

Activité 2.1. Production locale d'intrants pour améliorer la productivité des sous secteurs production végétale et production animale

Les actions suivantes sont prévues :

- Relance de la production des semences de base et pré-base et autre matériel végétal amélioré par la recherche et multiplication et diffusion à travers un réseau des partenaire professionnels : recherche, encadrement et groupements de paysans multiplicateurs-cette action est totalement financée par la FAO ;
- Sélection conservation sur la station de Bambari pour la conservation des caractéristiques technologiques de la variété de coton F135-cette action est financée par l'Etat et la société cotonnière SOCADETEX ;
- Relance des activités du petit élevage urbain et périurbain moderne par l'installation d'un couvoir à Bangui pour la production de poussins d'un jour et la réintroduction de géniteurs porcins-action totalement financée par la République populaire de Chine.

Activité 2.2. Promotion de l'utilisation des intrants (sous produits agro-industriels, intrants vétérinaires) et appui à la diversification des productions :

- Sensibilisation des groupements pastoraux des zones proches des usines d'égrenage de coton et de production sucrière à la valorisation des résidus agro-industriels (graines de coton, mélasse) pour la production de viande et de lait - action non financée actuellement ;
- Campagne de vaccination du petit élevage villageois contre la peste des petits ruminant et de déparasitage des petits ruminants, vaccination contre la peste porcins et les maladies aviaires – action non financée actuellement ;
- Actions d'animation dans les zones caféières autour des thèmes du recépage et de la diversification – action financée par le fonds commun pour les produits de base ; contrepartie de l'Etat (50.000 \$) à mobiliser.

Activité 2.3. Mise en place d'un fonds pour les petits investissements

Il s'agit d'appuyer les initiatives collectives, notamment dans le secteur de la transformation et de la commercialisation des productions – action financée par l'Union Européenne dans quatre préfectures – financement à rechercher pour d'autres préfectures.

Activité 2.4. Réhabilitation de pistes et de ponts.

Loin de couvrir l'ampleur des besoins, ce programme à double vocation (économique et sociale) permettra par des opérations de cantonnement mobilisant les populations locales des zones particulièrement affectées, de réhabiliter 500 km de pistes et 80 ponts – action non financée actuellement.

Objectif 3. Jeter les bases d'une nouvelle gouvernance du secteur

Afin de jeter les bases de la remise en place de services aux producteurs, quatre actions doivent être menées : la poursuite des appuis à la structuration des producteurs, la préparation d'un nouveau cadre d'intervention et de régulation dans le secteur agricole et pastoral, la préparation du recensement général de l'agriculture et de l'élevage et le renforcement des capacités opérationnelles des services de l'agriculture et de l'élevage.

Activité 3.1. Appui à la structuration des producteurs, au renforcement des capacités des organisations professionnelles rurales et aux initiatives paysannes

Les appuis de la Coopération française vont permettre de poursuivre le travail de renforcement des capacités opérationnelle de la FNEC et des fédérations agricoles et de continuer les activités d'appui à l'émergence des initiatives à la base entamé dans la préfecture de la Lobaye.

L'appui de la FAO permettra d'obtenir une meilleure connaissance des organisations de producteurs et de travailler sur la mise en place d'un cadre juridique favorable au développement de leurs activités.

Activité 3.2. Elaboration d'un cadre stratégique d'intervention en milieu rural basée sur l'approche par la demande

Basée sur une concertation de bout en bout avec les acteurs du monde rural, cette action doit déboucher sur la tenue des Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Elevage et la préparation d'un nouveau cadre législatif et réglementaire. L'ensemble des services à l'agriculture et à l'élevage (y compris la formation initiale) sont concernés. La mise en œuvre sur le terrain de l'approche par la demande se fera à partir de 2005, lors de la mise en place du programme de développement élaboré dans le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté. Aucun budget n'est disponible actuellement.

Activité 3.3. Renforcement des capacités opérationnelles des services de l'agriculture et de l'élevage

La mise en place d'un minimum de moyens dans les zones les plus affectées par les conflits de 2002-2003 est nécessaire : affectation de personnel, réhabilitation de bureau et logements en province, équipement minimal en moyens de déplacement etc. Il s'agit également de permettre aux administrations centrales concernées d'assurer le pilotage des actions de relance menées dans ces zones. Aucun budget n'est actuellement identifié pour cette opération.

La mise en place du nouvel organigramme du MMDA et la mise à jour du fichier du personnel des ministères et agences sous tutelle (opérations en cours) constituent des éléments institutionnels favorables à cette remise au travail des services déconcentrés.

Activité 3.4. Appui à la réhabilitation des statistiques agricoles pour la préparation du recensement général de l'agriculture

Un recensement général de l'Agriculture et d'Elevage est nécessaire pour sortir des énormes incertitudes actuelles sur les chiffres de population, de production etc. qui ne permettent pas une priorisation fondée des projets et programmes concernant le secteur et une évaluation correcte de la contribution du secteur à la richesse et à la sécurité alimentaire nationale.

II.2.2. Mise en œuvre des composantes Intensification de la production végétale et de la diversification des productions du PSSA.

La combinaison des facteurs conjoncturels et structurels, en dépit d'un environnement agro-écologique favorable, justifie à suffisance la mise en œuvre du programme Spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) par le Gouvernement de la République Centrafricaine. Les activités de ce programme ont été suspendues en raison des crises évoquées plus haut. Le Gouvernement a réitéré à plus que jamais, la pertinence de la poursuite de la mise en œuvre de ce Programme National pour la Sécurité Alimentaire (PNSA) dans une phase II. C'est pour cela qu'il a sollicité l'assistance de la FAO à travers le reliquat du financement prévisionnel initialement destiné à appuyer la réalisation des Composantes Intensification et Diversification de ce Programme.

Il y a lieu de rappeler que les résultats de la phase I. de ce projet sont restés faibles à cause de l'environnement social critique et sécuritaire difficile du pays, durant les six premiers mois qui ont suivi le lancement des activités en Juillet 2002, rendant aléatoire la réalisation harmonieuse des résultats sur le terrain.

- l'objectif de l' Assistance sollicitée auprès de la FAO estimée globalement à environ 290.000 \$ EU, est d'aider le Gouvernement dans la poursuite de la mise en œuvre du

PNSA à travers la réalisation des activités d'intensification et de diversification des productions du Programme. Les objectifs spécifiques de ces Composantes sont les suivants:

- Améliorer la Productivité et augmenter des productions vivrières (maïs, manioc, pomme de terre et oignons entre autres ;
 - Renforcer les capacités des groupements producteurs ;
 - Faire la promotion du petit élevage (caprins, ovins et volaille) de la pisciculture, de l'apiculture et de l'arboriculture) et des opportunités locales, les produits de cueillette notamment ;
 - Améliorer les techniques de transformation et de conservation de certains produits agricoles en fonction de la performance des unités locales de transformation et de conservation.
- Quant aux résultats, outre l'amélioration des revenus des exploitants agro-pastoraux qui se traduira par la résolution progressive des problèmes de pauvreté au niveau des cellules familiales et par le renforcement de la Sécurité Alimentaire des zones du projet, les principaux résultats attendus sont les suivants :
- l'amélioration de la productivité des systèmes de production des cultures vivrières et d'élevage à cycle court ;
 - la formation des groupements de producteurs aux différentes techniques appropriées de production ;
 - Le Rapport d'identification des contraintes locales qui freinent l'intensification et la diversification des productions.
 - La formulation de petits projets ruraux à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan d'action de 5.ans à appliquer pour la phase d'expansion du PNSA en République Centrafricaine.

Ces résultats contribueraient à fournir aux populations les appuis indispensables à la reprise de leurs diverses activités, à améliorer rapidement la productivité du secteur dans une perspective de relance de l'économie et à jeter les bases de la remise en place des services d'appui en milieu rural.

A ce jour, les activités de ce projet se déroulent normalement sur le terrain, notamment dans les zones périurbaines de la ville de Bangui et rurales de la Préfecture de l'Ombella M'poko. Cette période correspond à l'organisation et au lancement de l'Appel d'Offres pour la fourniture des intrants agricoles aux groupements des sites milotes.

II. 2. Mesures à court, moyen et long termes

II.2.1. Plan Directeur Agricole (PDA)

La République Centrafricaine a élaboré en 1998 , avec l'appui du Fonds Africain de Développement, un Plan Directeur Agricole (PDA) couvrant la période 1999-2004 qui présente un diagnostic de la situation du secteur en 1998, les orientations stratégiques retenues, des actions, programmes et projets ainsi qu'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre et une estimation des coûts et des bénéfices des activités prévues. Il a été définitivement validé en décembre 2000 mais n'a jamais été mis en œuvre en raison des multiples difficultés(sécuritaires, financières) du pays.

La FAO a par la suite fournit les appuis nécessaires (expertise, matériel et financier) pour la remise à jour de l'ensemble des documents en 2001 et 2002. Les documents suivants ont été élaborés :

- un cadre d'orientation stratégique
- un plan d'action de développement institutionnel et économique
- un plan de relance durable de la recherche agricole
- un plan d'action des productions végétales
- un plan d'action des ressources du secteur élevage, le petit élevage notamment
- un plan d'action des pêches et pisciculture
- un plan d'action des ressources forestières et fauniques
- une étude de faisabilité pour la création d'un fonds de développement agricole et pastoral.

Il faut noter que ces documents ont fait l'objet d'un large consensus, puisque discutés et adoptés in fine, par un atelier national, organisé à Bangui en mars 2002.

La situation de post-crise que traverse la Centrafrique aujourd'hui, n'autorise toujours pas la mise en œuvre du Plan Directeur Agricole. Il devra en conséquence être complété par un plan d'urgence avec le retour à la normale des activités agricoles dans le pays.

Aussi longtemps que les activités agricoles ne reprendront pas en RCA, la situation demeurera précaire avec le risque d'engendrer une extrême pauvreté en milieu rural essentiellement. En effet, les activités agricoles en milieu rural ont un poids déterminant pour l'économie centrafricaine.

L'agriculture vivrière, notamment la culture du manioc, alimente non seulement l'autoconsommation des ruraux mais constitue également la principale source de revenu monétaire pour une fraction importante de la population centrafricaine. Elle constitue également une alternative à l'agriculture d'exportation en cas de baisse des cours mondiaux.

Dans un contexte mondial de chute des cours des produits agricoles, les agriculteurs centrafricains n'ont pas l'opportunité d'accroître la production de leurs exploitations en investissant dans du matériel agricole ou des intrants permettant d'améliorer la productivité de leur travail. Le parc de matériel de culture attelée reste très peu important par rapport au potentiel de développement de la traction animale dans les zones de savane vivrières.

II 2.2. Les orientations stratégiques retenues pour le PDA.

Les principes fondamentaux sont les suivants :

Conformément à sa politique économique, l'Etat se désengage progressivement des activités de production et de commercialisation. Il a entrepris à cet effet, un processus de privatisation qui doit s'accompagner de la décentralisation des processus de décision au profit des régions et des localités.

Ces principes conduisent à la réduction en profondeur, du rôle et donc du mode de fonctionnement des services de l'Etat et à faire en sorte que les opérateurs privés, qui vont dans une large mesure s'y substituer, disposent des moyens et d'un environnement favorables leur permettant de répondre aux attentes de cette nouvelle politique.

La nouvelle répartition des rôles entre le secteur privé et l'Etat ne signifie toutefois pas l'abandon, par ce dernier, de toute initiative dans la conduite des activités économiques. Il reste le pilote et l'arbitre du développement dont il assure l'orientation, le suivi et le contrôle. Il doit même intervenir lorsque la logique du marché conduit à des déséquilibres insupportables entre les acteurs économiques (répartition de la valeur ajoutée) ou les zones géographiques (régions enclavées) ou lorsqu'elle menace certains secteurs vitaux pour l'avenir du pays comme l'environnement et certaines ressources naturelles.

Le Plan Directeur Agricole doit contribuer à favoriser la transition entre un secteur rural largement administré par l'Etat, depuis la capitale, et un secteur rural libéralisé, dans lequel le marché joue un rôle déterminant en orientant la nature et le poids des activités économiques par secteurs et par zones géographiques. Il doit également veiller à ce que toutes les couches de la population (femme, jeunes, villageois isolés) profitent de la croissance et que les ressources naturelles, qui constituent une richesse inestimable en RCA, soient mises en valeur et protégées.

Les axes stratégiques retenus

Ils sont au nombre de trois.

- . favoriser la professionnalisation des Organisations Paysannes et Rurales (OPR). Cette stratégie passe par l'orientation des groupements vers des activités génératrices de revenus et par leur consolidation en favorisant la création d'unions et de fédérations de producteurs. Les groupements de jeunes et de femmes devront bénéficier d'appuis prioritaires,

- . renforcer et étendre géographiquement les activités de Crédit Rural décentralisé, la mise en place de lignes de crédit, de fonds de garantie, séparation des activités de conseil de celles de crédit,

- . dynamiser les micro-filières à haute valeur ajoutée par des actions d'information et par des appuis adaptés et diversifiés.

- Les actions proposées.

Sept priorités ont été définies :

- . La revitalisation des services aux producteurs (formation, information, recherche, approvisionnement en semences, santé animale etc.), par une redynamisation des services publics et l'appui aux organisations paysannes et rurales ;

- . Le développement d'infrastructures : pistes, hydraulique agricole et pastorale, marchés ruraux ;

- . La recherche, en étroite concertation avec le secteur privé et les organisations paysannes, de voies de diversification des productions végétales et animales pour une meilleure valorisation de ces productions.

- . L'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, par un meilleur contrôle des produits alimentaires et le développement de l'éducation nutritionnelle en milieu rural ;

. La gestion des ressources naturelles, par l'élaboration d'un code foncier associant les populations à la gestion de ces ressources et par la mise en place de structures de gestion des aires protégées pour la protection de la biodiversité.

. L'intégration socio-économique des femmes et des jeunes par la mise en œuvre de l'approche genre et développement dans les interventions de terrain, par des actions de formation (alphabétisation) et par un appui financier au démarrage d'activités des cadres sociaux ;

. L'accès à un système de crédit de proximité d'une manière plus générale pour faciliter le financement des exploitations en matière de l'agriculture et de l'élevage des communautés rurales.

Selon les zones, les priorités seront hiérarchisées de manière différente :

. dans les zones désenclavées, à forte pression foncière et où les revenus des cultures de rente renforcent les dynamiques locales, la priorité sera à l'intensification, la diversification des productions, à l'utilisation de la culture attelée et à l'organisation de la commercialisation ;

. dans les zones enclavées et peu peuplées à dominante vivrière et à activités extra-agricoles, l'accent portera sur le désenclavement, sur le renforcement des capacités et des moyens de conservation, stockage et transformation des produits ainsi que sur l'amélioration du petit élevage et la valorisation des produits de cueillette.

II.2.3. Protection et Promotion de la santé humaine

L'Etat de santé de la population centrafricaine reste précaire malgré la volonté politique manifeste exprimée dans le PNDS : l'espérance de vie du Centrafricain baisse d'année en année.

Sur 1000 enfants qui naissent 131 décèdent avant l'âge d'un an en 2000, alors qu'ils étaient 97 en 1994. Le Paludisme, la tuberculose, les affections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques sont les maladies en recrudescence depuis 1995. Le SIDA avec un taux de prévalence de 14% en 2002, est devenu non seulement un problème de santé publique mais un problème économique ; il constitue à lui seul 24% des causes de décès.

Stratégie Nationale du PNDS.

Depuis 1980 la RCA s'est engagée dans un processus de réforme de santé en vue de créer les conditions nécessaires pour une croissance durable et auto entretenue.

En 1988, un programme cadre de mise en œuvre des soins de santé primaires a été élaboré suivi d'une loi votée par le parlement en 1989 fixant les principes généraux relatifs à la santé en RCA. Les deux principaux axes de cette loi proclame le droit de tout citoyen à la santé et la participation financière de chacun aux différentes prestations proposées dans les formations sanitaires publiques. Ce processus de formulation d'une nouvelle politique de santé va aboutir en 1990 à l'adoption d'un Plan de Développement Sanitaire (PNDS) sur la période 1994-1995, relayé par un plan intérimaire de santé (PIS) sur la période 2000-2002.

Force et faiblesse du PNDS.

Points forts.

Les engagements nationaux dans le domaine de la santé ont été fermes. La santé est devenue une priorité nationale intégrée dans la lutte contre la pauvreté. A cet effet tous les acteurs sont impliqués dans la formulation et/ou la participation des problèmes de santé. Le secteur est restructuré sur le principe de la décentralisation des pouvoirs et de gestion (autonomie de gestion des COGES, autorité affirmée des chefs des régions sanitaires dans la gestion administrative du personnel, etc.)

Points faibles

Ce sont de nombreuses insuffisances en matière de définition de la politique sanitaire, de la production des données statistiques, de moyens matériels, humains et financiers. La lenteur dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation complique cette situation.

Impact de la politique

La mise en œuvre du PNDS a permis le renforcement de la surveillance épidémiologique et des activités préventives, l'amélioration de la santé de reproduction (maternité sans risque, lutte contre la stérilité, etc.) et de la qualité des services (développement des ressources humaines, infrastructure et équipement, création d'un fonds national de médicament, relèvement du budget de la santé).

Principaux indicateurs sociaux	Objectifs RIO/Gvt	1992	2000
Couverture vaccinale			
• BCG	80%	90%	62%
• dtcOQ	80%	60%	33%
• Polio	80%	60%	36%
• Rougeole	95%	69%	37%
Maladies courantes déclarées			
• Parasites intestinaux		97.333	
• Paludisme		89.990	117.954
• Diarrhée	50%	43.600	34.867
• Affection respiratoires		54.288	66.637
• Onchocercose	Eradiquer		
Taux de prévalence SIDA	Réduire	6%	14%
Taux de mortalité infantile	50%	97 pour mille	131 pour mille
Taux de mortalité diarrhée infantile	50 75%	37%	34%
Taux de mortalité maternelle		621 pour cent mille	948 pour cent mille
Part du budget de la santé			
• Etat		8%	15%
• Communauté		0	5%
• Coopération Internationale		92%	80%

ENGAGEMENT III :

Mesures prises en vue de mettre en œuvre des politiques et des pratiques participatives et durables dans le domaine de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches, des forêts et du développement durable et de lutter contre les ravageurs, la sécheresse et la désertification.

III.1. Conservation de la diversité biologique.

Contexte

La République Centrafricaine dispose d'une diversité biologique riche et variée. Cet acqut est lié à la diversité des zones écologiques allant de la forêt dense humide au sud à la steppe au nord.

Le pays compte 3602 espèces de plantes vasculaires dont 100 sont endémiques, 209 espèces de mammifères avec 2 espèces endémiques, 668 espèces d'oiseaux, 29 espèces de papillons dont 1 est très menacées et 455 espèces de poissons réparties dans 52 familles (PDA 2000). Le potentiel halieutique centrafricain est estimé entre 20.000 à 50.000 tonnes/an (Nogent, 1994). La fluctuation est en fonction du climat.

Le réseau des aires protégés compte 2 réserves intégrales, 4 parcs nationaux, 1 parc présidentiel, 1 réserve spéciale à usages multiples, 2 réserves de biosphère, 1 site de patrimoine mondial et 7 réserves de faune. L'ensemble du réseau couvre une superficie de 67.615 km², soit 11% du territoire national.

Les forêts classés (37) couvrent une superficie de 6334,72 km² contre 17,03 km² de périmètres reboisés.

La R.C.A. a :

- pris des mesures contre l'importation, la détention, la culture, la vente et le transport des jacinthes d'eau par décret n°68.186 du 17/07/1968.

- Signé (1990) la Convention de Washington sur le Commerce international des Espèces de Flore et de Faune Menacées d'Extinction (CITES) ; ratifié la Convention sur la diversité biologique (1995) et ;
Signé le Protocole de Cartagena sur le Prévention des Risques biotechnologiques (2000).

Elle est membre de l'UICN, du PRGIE, de la CEFDHAC, de l'OCFSA, de la COMIFAC et RAPAC.

Constat

Recul des forêts ;

Perte de la biodiversité :

Espèces de mammifères menacées (11) ;

Espèces de mammifères éteintes (2) ;

Espèces d'oiseaux menacées (2) ;

Espèces d'oiseaux éteinte (1) ;

Espèces de reptiles menacée (1) ;

Espèces de papillons menacée (1).

Habitats menacés :

Taux annuel de déforestation (0,4%) ;
Taux annuel de savanisation (0,02%) ;

Dégradation des zones humides ;
Perte des ressources de l'agro biodiversité.
Risques biotechnologiques ignorés ;

Stratégie

La biodiversité biologique est très menacée. Les forêts et les savanes reculent. Beaucoup d'espèces animales sont également menacées. Le pays est donc obligé de prendre un train de mesures au cours des dix dernières années pour y faire face. Ces mesures concernent l'importation, la détention, la culture, la vente et le transport des jacinthes d'eau par décret n°68.186 du 17/07/1968 ; la signature de la Convention de Washington sur le Commerce International des Espèces de Flore et de Faune Menacées d'Extinction (CITES) en 1980, la ratification de la Convention sur la diversité biologique en 1995 et la signature du Protocole de Carthagène sur le Prévention des Risque biotechnologiques en 2000. Le pays a adhéré à plusieurs organisations ayant mandat de préserver les ressources de la biodiversité. Il s'agit entre autre de l'UICN, du PRGIE, de la CEFDHAC, de l'OCFSA, de la COMIFAC et RAPAC.

Forces et faiblesses

Point forts.

Des stratégies de conservation et de valorisation des ressources de la biodiversité ont été élaborées et renforcées par des instruments de planification appropriés. Il s'agit notamment du Plan National d'Action Environnementale, du Plan de Développement du Tourisme, du Plan de Convergence (COMIFAC), du Plan Stratégique CEFDHAC, des actions transfrontalières en matière de protection et de gestion intégrée des ressources partagées, du programme régional de gestion de l'information environnementale etc.

Points faibles.

La mise en œuvre de toutes ces initiatives n'est pas suffisante pour arrêter certaines tendances négatives. En effet, la forêt continue de reculer, la perte de la biodiversité s'accroît avec le nombre accru des espèces de mammifères menacées (11) ; espèces de mammifères éteintes (2) ; espèces d'oiseaux menacées (2) ; espèces d'oiseaux éteinte (1) ; espèce de reptiles menacées (1) ; espèces de papillons menacée (1). De nombreux habitats menacés. Le taux annuel de déforestation est de 0,4% tandis que celui de la savanisation atteint 0,02%.

Impacts

La mise en œuvre de ces stratégies s'est traduite par : le renforcement et le contrôle de l'exploitation forestière et des aires protégées, le renforcement des effectifs des agents de contrôle et de surveillance. En outre, un modèle de Plan d'Exploitation et d'Aménagement a été élaboré et expérimenté dans une zone pilote.

Perspectives

Au cours des prochaines années, le pays procédera à la désignation réseaux de site RAMSAR (1.000.000 ha), à la ratification de la Convention de Bonn sur les Espèces Migratrices de Faune Sauvage, à la signature et ratification de l'Accord de LUSAKA sur le Commerce Illicite des espèces de faune sauvage et enfin à l'adoption de la Loi Cadre sur l'Environnement.

III.2. Lutte contre la désertification

Contexte

Le pays est affecté par dégradation du couvert végétal du essentiellement aux pressions anthropiques et aux aléas climatiques. Cette dégradation se manifeste par de nombreuses tendances qui sont l'aridité des sols qui s'accroissent et l'apparition des formations végétales dominées par les crassulacées.

Stratégie

Le pays a intégré la lutte contre la désertification dans son plan global d'action en faveur de l'environnement. Il prépare en ce moment un plan spécifique de lutte contre la désertification, partie intégrante du cadre stratégique contre la pauvreté. Une campagne de mobilisation, de sensibilisation et d'informations sur la nécessité d'arrêter le processus de désertification est déclenchée depuis 1996.

Forces et faiblesses

Points forts

Le pays a mise en place une structure nationale chargée de la promotion des actions en faveur de la lutte contre la désertification. Et conformément à ses engagements, il a ratifié la convention sur la lutte contre la désertification et a fait son premier rapport national. De nombreux programmes ont été mis en œuvre en matière d'information d'éducation et de communication, de la lutte contre la pauvreté, de reboisement, protection des écosystèmes aquatiques et des bassins versants.

Points faibles

Des signes de faiblesses sont malheureusement visibles et concernent particulièrement la perte de la diversité biologique, à la dégradation des sols, à la baisse du niveau de la nappe phréatique, à l'assèchement des cours d'eau, la non maîtrise des mouvements de transhumance du bétail et des feux de brousse, enfin la faible capacité institutionnelle de gestion, de surveillance et de contrôle.

Impacts

Une prise de conscience du processus de désertification est effective au sein de la population. De plus en plus, la gestion des terroirs se fait de manière intégrée.

Perspectives

Au cours des prochaines années, le pays envisage la mise en chantier du Plan d'Action Nationale en matière de lutte contre la désertification et la mobilisation de ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Ces mesures vont être accompagnées par le renforcement de la coopération avec les partenaires extérieures et par l'intégration du pays dans le Comité Inter-Etat de lutte contre la sécheresse dans le Sahel.

ENGAGEMENT IV :

Mesures prises à l'échelle nationale pour que les politiques concernant le commerce des denrées alimentaires et agricoles et les échanges en général contribuent à renforcer la sécurité alimentaire.

IV.1. Renforcement du rôle du commerce et de l'industrie

Constats

Fragilisé par les nombreuses crises socio-économiques qu'a connu le pays ces dernières années, le secteur du commerce et de l'industrie n'a pu assumer, comme il faut, le rôle de locomotive qui devrait être le sien dans le processus du développement du pays. Face à cette situation, le pays a mis en chantier un certain nombre de réformes économiques tendant à faire du secteur privé le fer de lance de son développement. L'accent est mis sur la libéralisation du commerce et un développement des petites et moyennes entreprises plus propres.

Stratégie Nationale

Le souci de relancer la croissance et d'assurer un développement durable s'est manifesté à travers la volonté du pays de se doter d'un secteur privé dynamique et respectueux des procédés de production non polluants et la libéralisation de l'économie avec l'adoption de la loi portant privatisation des entreprises et offices publics. La mise en place d'un Code des Investissements attractif, l'adoption de la Charte communautaire en zone CEMAC et, la ratification et l'application effective du traité de l'OHADA relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique constituent des avancées significatives renforcées par l'adhésion du pays aux initiatives régionales et internationales dans le domaine de la garantie des investissements et d'assainissement financier.

Forces et faiblesses

Points forts

Les procédures de création d'entreprise sont facilitées. Les structures d'appui sont dynamisées, le cadre juridique est amélioré.

La professionnalisation des activités économiques et le renforcement du dialogue entre le secteur privé et le secteur public sont une réalité qui facilite l'augmentation des

investissements dans le pays par la création et la consolidation d'un environnement propice au développement du secteur privé.

Points faibles

Le manque de performance de l'économie centrafricaine est l'un des points faibles de la stratégie du renforcement du rôle du commerce et de l'industrie. Il est corollaire de l'insuffisance des capacités de mobilisation des capitaux locaux et extérieurs. Les possibilités d'accès au crédit sont très limitées ainsi que les capacités d'attrait des opérations extérieures.

Impact

Une nette reprise de l'activité économique et commerciale est constatée et mérite d'être renforcée.

Le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement, a fourni les appuis ci-après pour promouvoir les activités des entreprises et assurer les conditions d'un développement durable du secteur privé ; il s'agit :

- Du Centre d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises (CAPMEA) ;
- De l'Aide aux initiatives Productrices de Base (AIPB) ;
- Du Projet d'Assistance à la Réhabilitation et au Développement des Entreprises Privées (PARDEP) ;
- Du Projet de Promotion des Entreprises Artisanales (PEA).

Perspectives

Le contexte régional de la CEMAC offre de larges opportunités au commerce et à la promotion de l'industrie du pays dont le marché est très restreint. Mais l'impératif d'adoption une politique vigoureuse et agressive se fait sentir.

ENGAGEMENT V :

Mesures prises pour prévenir les catastrophes naturelles et les crises provoquées par l'homme et y être préparé.

V.1. Situation générale

La République Centrafricaine est exposée à plusieurs types de menaces naturelles. Parmi celles-ci, les inondations sont fréquentes particulièrement dans la plaine de l'Aoûk et de l'Ouham, ainsi que dans une partie du bassin du Congo.

Les grandes périodes de sécheresse affectent de temps en temps les écosystèmes de savanes et des steppes du Nord. Les feux de brousse constituent l'un des fléaux quasi annuels qui frappent le pays en raison de la variété de leur origine : feux tardifs, feux de chasse, feux de champs.

Outre les calamités naturelles, la population Centrafricaine est exposée aux risques divers, notamment à la contamination par des produits chimiques (intrants agricoles), et par les influents industriels (pollution). Face à toutes ces menaces, la capacité nationale de gestion des calamités et risques naturels est limitée. Le système de prévention manque de dispositif de

sécurité publique. Quant aux interventions, elles sont inefficaces en raison des faibles possibilités pour mobiliser les ressources.

V.2. L'évolution des risques divers

La capacité de gestion des risques et calamités naturelles est limitée. Elle s'effrite d'année en année sous l'influence de la croissance démographique et de l'évolution négative des ressources disponibles, notamment le budget, les cadres, le matériel etc... Dans cette perspective, le pays devient de plus en plus vulnérable.

V.3. Les problèmes liés à la faiblesse de gestion des catastrophes naturelles et les risques

La faiblesse des capacités de gestion des catastrophes et risques divers provient de l'absence d'une politique de prévention adéquate. Elle rend aléatoire la gestion des urgences et hypothèque l'avenir des populations.

ENGAGEMENT VI :

Mesures prises en vue de favoriser l'affectation et l'utilisation optimales de l'investissement public et privé à l'appui des ressources humaines et des systèmes durables, dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches et des forêts.

VI.1 Renforcement du rôle des Agriculteurs

Les agriculteurs représentent environ 80% de la population active et participent pour 42% dans la formation du produit intérieur brut (PIB). Ils sont donc à la base de la production et du développement. Malheureusement, ils ne bénéficient suffisamment d'attention, ni de mesures appropriées tendant à valoriser leurs contributions. Ils sont pour la plupart des analphabètes et ne disposent pas assez de capacités pour développer des spéculations plus rentables. Leurs moyens de production demeurent rudimentaires.

Quelques initiatives ont été mises en place et se développent en vue d'assurer le renforcement des organisations de base et de garantir des mesures incitatives permettant à la fois d'améliorer la qualité de la vie et d'accroître la production. Ces initiatives privilégient fondamentalement la participation communautaire et surtout le rôle des agriculteurs comme premiers opérateurs économiques du pays.

Stratégie

Le souci majeur est la modernisation du secteur agricole qui vise avant tout la promotion du paysan à tous les niveaux : son bien-être, ses revenus et sa participation active au processus de développement. Un Plan Directeur Agricole (PDA) 2002-2008 a été adopté à et effet, comme l'une des composantes principales du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

Forces et faiblesses

Points forts

Une concertation sur les défis et les enjeux du développement du monde paysan a eu lieu et repensé des orientations pertinentes pour l'amélioration du bien-être des paysans et le renforcement de son rôle.

Des structures paysannes se consolident peu à peu avec le développement de mouvements associatifs qui sont les groupements d'intérêts ruraux et pastoraux. Des mesures incitatives, comme la diffusion des mécanismes de micro crédit au niveau des campagnes, on vu le jour et évoluent lentement.

Points faibles

Le pourcentage élevé des analphabètes parmi les agriculteurs constitue un frein à leur épanouissement. Il en est de même pour les difficultés d'accès à une information technique fiable, aux mesures incitatives appropriées, et aux marchés porteurs.

Impact

Les paysans s'organisent peu à peu en groupements d'intérêts ruraux et pastoraux. Des structures de gestion communautaire se renforcent autour de plusieurs préoccupations, sanitaires, éducatives et financières à travers des caisses villageoises de développement.

Perspectives

Des efforts en vue de l'information et de la formation des producteurs pour les rendre aptes à planifier, programmer et gérer leurs activités de production et à distinguer leurs obligations de leurs droits se poursuivent. Ils vont être complétés par des programmes d'équipement et d'infrastructures de base en vue d'améliorer la productivité du travail en milieu rural.

VI.2. Ressources financières et mécanismes d'allocation budgétaire

Au cours des dix dernières années, les difficultés financières de l'Etat, n'ont pas permis la tenue à jour d'un compte du patrimoine qui intègre les principes de durabilité. La gestion budgétaire est bâtie sur des dispositifs fiscaux et de mécanismes d'allocation financière qui tiennent très peu compte des impératifs de la préservation et de la réhabilitation des écosystèmes. Des efforts sont faits peu à peu pour corriger cette tendance en instaurant des taxes permettant de couvrir les besoins de protection, de conservation et d'aménagement des ressources naturelles et des habitants menacés.

Stratégies

La stratégie du pays, dans le domaine financier, est d'assainir rapidement les finances publiques et de mettre immédiatement en œuvre un certain nombre de réformes structurelles afin d'améliorer les ressources financières de l'Etat. Ainsi dans le domaine de l'environnement, il est prévu dans la loi de finances de prélèvement des taxes forestières et cynégétiques dont une partie est affectée au trésor public, une partie aux communes et une autre partie, aux opérations de préservation des ressources naturelles à travers le Fonds de Développement Forestier et Touristique (FDFT).

forces et faiblesses

Points forts

Des taxes ont été instaurées afin de réinvestir dans le système de gestion rationnelle des ressources naturelles et de la biodiversité. Elles ont permis le financement de nombreux programmes et projets de réhabilitation et d'aménagement des écosystèmes.

Points faibles

Les capacités de mobilisation des ressources financières sont très limitées. La planification des besoins et des ressources en faveur des programmes de conservation est peu performante.

Impact

L'insuffisance d'investissement financier en matière de développement durable a pour conséquence la poursuite de la dégradation du cadre et des conditions de vie, des ressources de la biodiversité. Les initiatives locales communautaires ont beaucoup de peine pour être répliquées. Quelques exemples de projets réussis peuvent être évoqués : ECOFAC, PARN, Réhabilitation écologique/aménagement et reboisement Protection et aménagement de la forêt dense de DZANGA-SANGHA ; Protection de la faune et entretien des infrastructures/développement de la population à la gestion des ressources fauniques et développement de la région Nord Est ; Gestion des ressources naturelles (PDRN, ECOFAC, DZANGA-SANGHA).

Evolution investissement dans le secteur forêt

Année	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Prévision	1400	1615	2518	2173	1308	770	1589
Réalisation	1500	1457	2720	1032	374	677	675

Evolution secteur chasse et faune En millions de F CFA

Année	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Prévision	698	1011	950	3419	2919	1650	2766
Réalisation	665	1036	1463	2215	658	1650	1332

Perspectives

Le pays envisage mettre en place d'un dispositif adéquat, à savoir un compte satellite du patrimoine environnemental.

ENGAGEMENT VII :

Mesures prises pour favoriser la mise en oeuvre du Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation

VII.1. Sur les plans des arrangements institutionnels

A. Sur le plan interne :

1. Le Gouvernement de la République Centrafricaine avec l'appui de ses partenaires a élaboré et/ou révisé divers plans d'action en matière de : l'agriculture vivrière, l'élevage, pêche et pisciculture, la biodiversité, l'éco-tourisme.

2. Le Ministère du PLAN, assurant la coordination des activités des Départements concernés, œuvre pour la détermination des points de décision permettant l'ancrage des différents Plans d'Action au document central, qu'est le document du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP). Cette approche facilite les rapports avec les partenaires et offre des opportunités de mobilisation des ressources.
3. Le Gouvernement a mis en œuvre son Programme National pour la Sécurité Alimentaire à travers des opérations de mise en place des démonstrations en matière d'intensification des productions végétales et de diversification des produits, en faveur des groupements les quatre(4) sites tests du pays. Cette action a été rendue possible par l'adhésion de la RCA aux principes du Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire(PSSA) initiés par la FAO en 1994.

Sur le plan externe :

1. Le Gouvernement de la RCA s'est approprié les objectifs du millénaire et ceux du développement durable afin d'assurer l'orientation concrète de l'aide technique et garantir le renforcement et la mobilisation des capacités nationales de l'expertise ainsi que celles des institutions locales, les ONG notamment.
2. La RCA, à travers ses institutions techniques participe activement aux activités à l'échelle sous régionale permettant de créer et de consolider les politiques sous régionales(CEMAC, CEAC). IL s'agit de l'élaboration et de l'adoption des documents sur la Stratégie Commune Agricole(SCA) et du Programme Régional pour la Sécurité Alimentaire(PRSA).